voix ; De Lascale, 220 ; Sauvan, 215 ; Pédebidou, 215 ; Bonnefoste, 211 ; Petitjean, 210; Albert Gérard, 210 ; Vieu, 201.

Sont élus quatre voix : Bonnefoste Sibour, 236 voix; Théodore Girard, 189 ; Thillaye, 159 voix.

La séance est levée à 5 heures 20. Séance vendredi pour l'installation du bureau définitif.

LES DÉCORATIONS DU 1er JANVIER

Ministère de la Justice et des Cultes

COMMANDEUR

M. Dite, président du tribunal de la Seine.

OFFICIERS

MM. Duval, conseiller à la Cour de cassation. — Lecherbonnier, directeur des affaires civiles et du sceau au Ministère de la Justice. — Daniel, procureur général près la Cour de Rouen.

CHEVALIERS

MM. Méjan, directeur des services dépendant de la liquidation des culles. — Samuel, bibliothécaire et chef au Sénat. — Plaisant, premier président à la Cour de Bourges. — Marty, conseiller à la Cour de Paris. — Rabatel, président du tribunal de Grenoble. — Blanchard, vice-président du tribunal de Marseille. — Orsat, avocat général près la Cour de Chambéry. — Bourgeon, procureur de la République à Tunis. — Bayaz, président du tribunal de commerce de Pau. — Rousset, bâtonnier de l'ordre des avocats près la Cour de Paris. — Monteux, avocat près la Cour de Paris. — Lagrange, secrétaire du tribunal des conflits, secrétaire de la section de l'intérieur au Conseil d'Etat. — Chaude, sous-chef de bureau du ministère de la justice et des cultes.

Ministère des Finances

OFFICIERS

MM. Bourlez, inspecteur général des finances. — Canelle de Lalobbe, trésorier-payeur général à Brest, ancien trésorier-payeur général à Carcassonne. — Lasaulce, administrateur à la direction générale des contributions directes.

CHEVALIERS

MM. Dubois de l'Estang, conseiller référendaire de 1re classe à la Cour des comptes. — Lava, chef de bureau à l'administration centrale des finances. — Costérier, directeur des contributions directes à Périgueux. — Colmant, chef de bureau à la direction générale des douanes. — Deschamps, chef de bureau à la direction générale des contributions indirectes. — Cochet, directeur des contributions indirectes à Evreux. — Regnod, chef de bureau à la direction générale de l'enregistrement. — Malepradie, directeur de l'enregistrement. — Duguesnay, directeur de la manufacture des tabacs à Morlaix. — Cabal, caissier de l'administration des monnaies et médailles. — Duprey, chef de bureau à la Caisse des dépôts et consignations. — Robineau, chef du cabinet de l'escompte et du contrôle des portefeuilles à la Banque de France. — Génébrias, de Frédaigue, premier sous-directeur de la Société générale. — Brouty, sous-directeur du Crédit Lyonnais. — Collignon, administrateur de la Société générale.

Ministère du Travail

OFFICIERS

MM. Cacheux, ingénieur des arts et manufactures, membre du conseil supérieur des habitations à bon marché. — Finance, chef de bureau chargé des fonctions de sous-directeur à la direction du travail.

CHEVALIERS

MM. Boulin, inspecteur divisionnaire du travail à Lille. — Lambert, membre du conseil des directeurs de la Caisse d'épargne de Reims. — De Brunel de Serbonnes directeur de la Compagnie d'assurances sur la vie et contre les accidents du travail « L'Abeille ». — Delvaille, publiciste et mutualiste. — Brière, éditeur.

LES FONDS SECRETS

provoquent un incident

Blois, 16 janvier.

On fait grand bruit dans le département de Loir-et-Cher autour d'un incident curieux.

Le mois dernier, un journal de Vendôme, le « Carillon », accusait M. Rivière, conseiller général socialiste, d'avoir touché 4000 francs sur les fonds secrets.

Grâce, disait ce journal, à la complaisante complicité de MM. Treignier, député de Blois, et Viollette, député de Dreux, M. Clémenceau a donné de la main à la main, sur les fonds secrets, 4000 francs à M. Rivière, l'intègre, le pur, l'apôtre, conseiller général à Villers, pour payer ses dettes.

M. Rivière commença par nier. Il fit publier cette protestation :

J'affirme sur l'honneur n'avoir jamais mis les pieds au ministère de l'intérieur depuis que M. Clémenceau est ministre et ne lui avoir jamais parlé, non plus qu'à personne de son entourage.

J'affirme sur l'honneur n'avoir jamais touché, ni directement, ni indirectement, une somme quelconque sur les fonds secrets.

Le « Carillon » répondit en maintenant son accusation et en invitant M. Rivière, s'il se croyait diffamé à le poursuivre.

Alors, M. Rivière se décida à avouer dans cette lettre publiée par le « Républicain » de Blois :

Gauvin, David, Treignier, Viollette et d'autres, connaissant, comme ceux qui me poursuivent de leur haine implacable, les épreuves douloureuses auxquelles j'ai été soumis depuis seize ans, se sont efforcés de me venir en aide d'abord par leurs propres moyens, ensuite en sollicitant du gouvernement de la République que je sers depuis longtemps, un soulagement à ma situation.

Par égard pour ces amis dévoués, pour ne pas les découvrir, pour qu'ils ne soient pas exposés à des reproches qu'on exploiterait contre eux, j'avais d'abord démenti les faits. Je me reprends aujourd'hui. Leur démarche ne saurait leur être un déshonneur, non plus que ma détresse ne pourrait être considérée comme une honte... Les travailleurs qui m'ont toujours honoré de leur confiance savent que je n'ai rien abdiqué de mes principes et que mon indépendance reste entière. Cela leur suffira.

Le piquant de l'histoire, c'est que M. Rivière, socialiste, s'est distingué à un certain moment par ses attaques contre le Ministère Clémenceau et qu'il fut candidat au Conseil général contre M. Bergé, député radical-socialiste.

UNE BALLE SIFFLE aux oreilles d'un officier

Saint-Etienne, 16 janvier.

Un incident, sur lequel on est encore imparfaitement fixé, s'est produit, avant-hier soir, sur la route de la Béraudière, à Roche-la-Molière, où une compagnie du 16e régiment d'infanterie procédait à des exercices de service en campagne, sous la direction du lieutenant C...

Tout à coup, une violente détonation retentit dans la cour d'une ferme, et une balle sifflant aux oreilles des soldats vint s'enfoncer dans la neige, à un mètre à peine de l'officier. Presque aussitôt, un homme armé d'un fusil disparaissait dans la maison.

Le lieutenant C... et les sous-officiers qui se trouvaient là se rendirent aussitôt dans cette maison et y trouvèrent deux hommes et une femme en proie à une vive émotion. qui leur déclarèrent avoir bien entendu un coup de fusil, mais ignorer d'où il était parti. Le lieutenant C... se retira alors sans insister.

UN BANDIT

blesse mortellement deux agents de sûreté

Paris, 16 janvier.

De nombreuses plaintes parvenaient ces jours-ci au chef de la Sûreté pour lui signaler qu'un individu correctement vêtu se présentait chez des bijoutiers, y acquérait des bijoux et donnait une fausse adresse pour y toucher le montant de la facture. Cet aventurier avait ainsi escroqué pour 18.000 fr. de bijoux à un marchand de la rue Grenéta et pour 25.000 à un marchand de la rue des Ternes. M. Hamard se mit aussitôt à la recherche de l'homme dont les méfaits lui étaient dénoncés. Il ne tarda pas à découvrir son domicile et son nom. Il demeurait boulevard Arago et se nommait Faugonez. Hier soir, vers huit heures, deux agents, MM. Jacquot et Barraz, étaient postés dans le couloir de l'immeuble, attendant la venue de Faugonez. Celui-ci ne tarda pas à paraître. A la vue des hommes de police, le malfaiteur sortit un revolver et tira sur eux à bout portant. Barraz, atteint le premier, roula sur le sol ; il avait reçu une balle dans le ventre. L'agent Jacquot tomba à son tour; il était atteint au côté droit. Mais tous deux se relevèrent malgré leurs blessures et appelèrent à l'aide. Faugonez se tira alors un coup de revolver dans la tempe. On accourut aux appels des blessés et au bruit des détonations. Les agents et le meurtrier furent transportés à l'Hôtel-Dieu. Leur état est très grave. Celui de Faugonez est désespéré.

Ce matin, M. Hamard s'est rendu au domicile du meurtrier et y a opéré une perquisition. Il y a découvert un grand nombre de vêtements de coupe très élégante, bref [illegible] qu'il faut pour frapper l'œil et inspirer confiance. Il a trouvé, dans une valise, un cachet portant cette inscription : « Commissariat de surveillance », ainsi qu'un carnet de chèques délivré par le Crédit Lyonnais et un compte de dépôts à la succursale de la Banque de Versailles où une somme importante est déposée au nom de M. Fournier que Faugonez avait pris. Au moment où il tira sur les agents, ce malfaiteur avait sur lui une somme de 20.000 francs et une paire de boucles d'oreilles de prix.

A l'Académie Française

RÉCEPTION DU MARQUIS DE SÉGUR

Paris, 16 janvier.

Aujourd'hui a eu lieu la réception du marquis de Ségur à l'Académie Française. Cette solennité a amené sous la coupole un grand nombre de personnalités mondaines.

A une heure, un roulement de tambour se fait entendre et le marquis de Ségur fait son entrée.

Au début de son discours, le nouveau membre de l'Académie Française tient à rappeler que ses ancêtres ont appartenu à la célèbre Compagnie : « C'était le général Philippe de Ségur, mon arrière-grand-oncle, se rendant aux séances de cette Académie Française où, trente-cinq ans auparavant, il avait eu la joie de siéger auprès de son père. »

Et, après une légère allusion à l'avocat Patru, « le premier de son Ordre qui ait fait partie des Quarante », le marquis de Ségur entame l'éloge de son prédécesseur, M. Edmond Rousse, dont il rappelle les premiers pas dans la vie. Dès la prime jeunesse, Rousse sent se développer son penchant pour la poésie.

« Un peu rêveur, très imaginatif, passionné de littérature, de musique, d'art, nous toutes ses formes, fougueux dans ses élans, parfois craintif devant l'action..., tel doit-on se représenter Rousse à l'aube heureuse de la jeunesse. »

L'orateur montre comment son prédécesseur fut amené à se faire inscrire au barreau.

Le marquis de Ségur fait ensuite une comparaison entre l'avocat et le littérateur : « L'alliance traditionnelle des Lettres et du barreau, en laquelle eut eu foi tant de générations, est discutée, bafouée, battue quotidiennement en brèche et Rousse lui-même, cédant à la contagion de son temps, n'a pas toujours épargné ses dédains à cette « parenté incertaine », tolérable seulement comme l'un de ces préjugés de famille, qui n'ont d'autre titre au respect que leur antiquité. »

Le récipiendaire rappelle ensuite les succès dans les affaires civiles qu'il a plaidées et dans lesquelles il s'est spécialisé. « Les grands éclats de la Cour d'Assises, fait-il observer, ne convenaient guère à son tempérament, et rien ne donne à supposer que la société attendrie lui ait jamais dû l'acquittement de quelque notoire scélérat. »

Rousse est élu bâtonnier en 1862. En même temps, il collabore à plusieurs journaux où il donne des critiques ou des notices nécrologiques.

Puis vient la guerre de 1870. La Commune... Rousse défend l'Archevêché de Paris, le curé de la Madeleine, d'autres prêtres encore, enfermés comme otages et à la veille d'être jugés et peu s'en fallut que l'avocat ne devînt aussi une victime.

L'orateur insiste peu sur les dernières années de son prédécesseur, il fait allusion, en passant, sur son attitude lors de l'expulsion des Jésuites, « escarmouche initiale de la guerre qui, depuis, s'est poursuivie avec l'éclat que l'on sait. »

Et il termine en rendant hommage à l'intégrité des sentiments et des convictions de celui qui occupa si longtemps le poste d'honneur des avocats.

C'est M. Albert Vandal qui a répondu au Marquis de Ségur en l'absence de M. François Coppée à qui régulièrement revenait ce droit. Et M. Albert Vandal tient à prononcer quelques mots à l'adresse de son collègue et ami.

« La place que l'occupe revenait de droit à celui qui exerçait les fonctions de directeur de notre Compagnie lors de votre élection. Celui-là nous est cet entre tous ; c'est notre grand et charmant Coppée. La maladie l'éloigne de nous momentanément ; vers lui volent d'abord nos souvenirs et nos vœux. Son absence en ce jour sera particulièrement ressentie. Vous y perdrez, monsieur, tout excellent historien que vous êtes, vous méritiez d'être loué par un poète. »

M. Albert Vandal s'associe ensuite à l'éloge que le récipiendaire vient de faire de Rousse. Il retrace ensuite les portraits du comte de Ségur et du général Philippe de Ségur qui appartiennent à l'histoire, et M. Albert Vandal consacre le reste de son discours à l'examen des œuvres historiques du récipiendaire.

EN PLEIN ROMAN

LE SECRET DE L'ALCHIMISTE

Jadis, Henri Lemoine se disait gentilhomme !...

Ouvrira-t-on la fameuse valise ? — La question est loin d'être résolue. — Une intéressante déposition.

L'enveloppe renfermant le secret de M. Lemoine sera-t-elle saisie par la justice anglaise ?

Me Labori et Dazet, avocats de l'inculpé, répondent négativement.

Hier, les deux défenseurs auxquels s'était joint Me Moniron, ont accompagné Mme Lemoine au cabinet de M. Le Poittevin. Ils ont mis le juge d'instruction au courant des démarches que Me Dazet et Mme Lemoine avaient faites à Londres.

— Nous avons fait opposition, ont-ils dit, à la remise à quiconque du pli déposé à l'Union Bank et nous sommes certains maintenant que la justice anglaise ne le violera pas.

Jamais un magistrat anglais, serait-il saisi de n'importe quelle commission rogatoire, n'osera rompre une des clauses d'un contrat civil, alors surtout que l'un des contractants s'y est opposé par les voies légales.

Un juge qui agirait ainsi aurait contre lui l'opinion publique, et l'opinion publique compte à Londres.

— Nous verrons, s'est borné à répondre M. Le Poittevin.

Me Labori, qui avait laissé parler Me Dazet, est alors intervenu :

— Puisqu'il est maintenant certain, a-t-il dit, que l'enveloppe renfermant le secret de mon client ne sera pas décachetée, que comptez-vous faire, monsieur le juge ? Allez-vous laisser Lemoine perpétuellement en prison ? Ne serait-il pas préférable d'en finir avec cette affaire en lui permettant de procéder à une expérience devant tels experts que vous désigneriez ?

— Nous verrons demain, a répété le magistrat.

Les essais de M. Kœchlin

Hier soir, M. Le Poittevin a reçu la visite de M. Kœchlin, un ingénieur qui prétend que ce que le prisonnier peut seulement fabriquer est une matière se rapprochant de « boart », c'est-à-dire du diamant industriel, mais non du vrai diamant.

M. Maurice Kœchlin est actuellement attaché à la maison Citroën. Antérieurement, il avait été chargé de procéder à l'installation électrique des tramways de la ville d'Angers.

Un jour, lors de ces travaux, un court-circuit s'étant produit, M. Kœchlin constata que le béton s'était transformé en verre sous l'influence du courant électrique. Cette constatation l'amena à étudier la transformation des corps par l'électricité et, d'hypothèse en hypothèse, le jeune ingénieur crut pouvoir conclure qu'il existait des pierres aussi dures que le « boart » employé pour la taille des diamants et dont le carat vaut environ de 80 à 100 francs.

Revenu à Paris en 1898, et attaché à l'administration centrale des tramways électriques, rue Drouot, M. Kœchlin eut l'occasion de connaître M. Lemoine, qui se déclara prêt à l'aider, par ses relations, à poursuivre ses expériences.

Un traité fut passé entre l'ingénieur et trois commerçants, qui mirent à sa disposition une somme de douze cents francs. Mais des essais furent faits dans un laboratoire d'Issy-les-Moulineaux. C'est ainsi que Lemoine fut initié au secret de M. Kœchlin. Mais les résultats ne furent pas concluants. M. Kœchlin n'ayant obtenu qu'une poudre moins dure que le « boart ».

C'est vers cette époque que Lemoine fut condamné pour escroquerie. A sa sortie de prison, le libéré alla trouver M. Citroën pour lui proposer une poudre à user le diamant ; mais celui-ci, prévenu par l'ingénieur Kœchlin, qui était entré dans sa maison en 1902, n'accepta pas les propositions de Lemoine.

M. Kœchlin aurait voulu dire au juge d'instruction que c'était lui l'inventeur du procédé de fabrication du « boart », et qu'il avait fait, il y a quelques années, plusieurs expériences, de concert avec M. Lemoine, mais comme cet ingénieur s'exprime très difficilement en français, M. Le Poittevin a renvoyé son audition à samedi.

Au nom de leur client M. Wernher, Me Dogmerc, avocat, et Me Ratier, avoué, ont informé M. Le Poittevin qu'ils allaient lui adresser une requête afin qu'il soit procédé, à l'usine de force électrique qu'a fait construire M. Lemoine près d'Argelès, à une saisie qui pourrait peut-être apporter quelque éclaircissement sur la fameuse formule de l'inventeur.

A la bijouterie Weill

Lemoine se présenta également, à certaine époque, dans les bureaux de M. Léo Weill, le joaillier parisien de la rue de la Paix, qui habitait alors rue Taitbout, et lui avait fait également ses offres de services. Malheureusement pour lui, M. Citroën était un ami de M. Léo Weill. Edifié par ce dernier, grâce aux révélations de M. Kœchlin, Lemoine ne tarda pas à être évincé. Cependant, comme il prétendait se livrer à des expériences dans le laboratoire même de M. Moissan, MM. Weill et Citroën l'avaient un instant écouté. Lemoine prétendait être de connivence avec le concierge du laboratoire pour se livrer à ses opérations aux heures matinales où M. Moissan était absent.

Il reçut 20 francs de MM Weill et Citroën afin d'indemniser le concierge et revint le lendemain avec de la poussière de « boart ».

Mais, entre temps, M. Citroën avait été édifié par M. Kœchlin et il ne fut pas donné suite aux pourparlers avec Lemoine.

« Vicomte de Pétrowitch »

Le directeur commercial d'un important journal de province a fourni sur Lemoine les renseignements suivants :

Autant qu'il m'en souvient, cet individu avait l'air d'un bluffeur et semblait déjà atteint de la folie des grandeurs. Beau parleur, ne doutant de rien, il parlait de toutes choses — même de celles qui lui étaient les plus étrangères — avec une imperturbable assurance. Nous ne le prenions pas trop au sérieux, car, visiblement, il forçait la note. C'est ainsi qu'il essaya de se faire passer pour gentilhomme roumain. J'ai longtemps conservé de lui une carte de visite, surmontée d'une couronne de vicomte et libellée comme il suit :

HENRI LEMOINE
VICOMTE DE PETROWITCH

Toujours irréprochablement vêtu, il fit peut-être quelques affaires, mais ne tarda pas à tomber en discrédit. Ses camarades le traitaient volontiers de Calino et finirent par le tourner en ridicule.

Les avatars du prisonnier actuel de M. Le Poittevin sont — on l'avouera — plutôt déconcertants pour ses défenseurs.

Le procès du millionnaire assassin

LA FOLIE DE THAW

New-York, 16 janvier.

Les témoins de la défense, dans l'affaire du millionnaire assassin Thaw, médecins, garde-malades, domestiques de club, journalistes, viennent tous déclarer que Thaw était fou et qu'il comptait des fous parmi ses ascendants et ses collatéraux. Ils citent comme des preuves de la folie de Thaw qu'en une seule matinée, il aurait fait soixante-quinze appels au téléphone ; qu'étant au club, il transportait avec lui un paravent toutes les fois qu'il changeait de chaise, en murmurant : « C'est épouvantable ! » Il prit quelqu'un de mettre dans le coffre-fort de son club un petit paquet ; interrogé sur le contenu, il répondit : « Trois cigares dans une feuille d'étain. »

Un autre témoin ajoute qu'il commanda au Grand-Hôtel quatre fois un déjeuner en vingt minutes. Sur ce, M. Jérome, procureur général, dit :

« Quiconque a vécu dans un hôtel de New-York sait qu'il faut souvent demander plus de trois fois son déjeuner pour se faire servir. »

Des excentricités ne sont d'ailleurs pas nécessairement des actes de folie.

A ce moment, un incident se produit ; on arrête un individu qui avait écrit des lettres de menaces aux juges et qui se paraît pas jouir de ses facultés mentales ; puis, dix des membres du jury de l'enquête tenue lors de l'assassinat de l'architecte Stanford White attestent que Thaw avait fait preuve d'une conduite anormale au cours de cette enquête.

La Cour s'ajourne après avoir encore entendu un ancien maître d'hôtel de l'accusé qui vient témoigner de maints signes d'aberration mentale de son ex-maître.

NOUVELLES DE PARTOUT

PARIS

— M. Pichon, ministre des affaires étrangères, est rentré à Paris, retour de son voyage en Espagne.

— L'infortuné photographe Blaim, blessé dans l'incendie de la rue Drouot, avait été transporté à l'hôpital de la Charité. Il a succombé dans le courant de la nuit, à ses blessures.

— M. Maujan répondra aujourd'hui à l'interpellation de M. Berry sur l'accident de patinage du bois de Boulogne.

— Le vote du Conseil municipal établissant un droit d'entrée dans les musées de la ville de Paris (Petit Palais, Carnavalet, Cernuschi, Galliera, Victor-Hugo), commencera d'avoir son effet le samedi 1er février.

— Le général vénézuélien Corao a demandé sa liberté sous caution. Le juge d'instruction a fixé à 20.000 francs la caution. Le général Corao a été mis en liberté.

— L'administration des postes vient de terminer les opérations du concours pour le surnumérariat des 14 et 15 novembre 1907. Sur 2.834 postulants, 980 ont été admis. Le chiffre des admissions avait été fixé à 1.100. La faiblesse générale du concours a été cause que ce chiffre dut être abaissé.

— La cour de cassation a rejeté le pourvoi formé par M. Hervé contre le récent arrêt de la cour d'assises le condamnant à un an de prison et 3.000 francs d'amende.

— La promotion des palmes académiques paraîtra lundi matin au *Journal Officiel*.

FRANCE

— Pour préserver, dans la mesure du possible, les vols pratiqués dans l'arsenal maritime de Cherbourg, le ministre vient de prendre des dispositions spéciales. Désormais, les chefs d'ateliers seront personnellement responsables des disparitions constatées.

— A Limoges, un incendie a détruit une partie d'une fabrique de porcelaine. Les dégâts dépassent 100.000 francs.

— Le chef de gare de Gigny, qui se trouvait à Brienne-le-Château, venant par le train de Vitry-le-François, a succombé à une congestion causée par le froid, sur le quai de la gare de Brienne-le-Château.

ETRANGER

— La police de Palerme vient encore de découvrir une fabrique clandestine de dynamite. Plus de dix mille kilos de cet explosif ont été saisis. Le propriétaire de la fabrique et ses ouvriers ont disparu. On croit qu'ils sont actuellement [illegible].

— M. Cooreman, de la droite, est élu président de la Chambre belge, par 74 voix contre 45, à la place de M. Schollaert, devenu président du Conseil.

— Selon les statistiques du département de la santé publique, une très violente épidémie d'influenza sévit à Chicago ; 650.000 personnes environ sont atteintes de cette maladie, qui a causé trente et un décès la semaine dernière.

LA RÉGION

A HOUPLIN

Une femme violentée par deux inconnus

M. Lefebvre fils, 30 ans, quitte chaque matin, vers trois heures, la maison de sa mère, pour aller à son travail aux mines de Béthune. Il partit donc mardi matin comme à l'ordinaire, laissant seule Mme Lefebvre, 55 ans, qui s'était levée pour lui servir à manger.

A peine seule la pauvre femme fut attaquée par deux individus qui pénétrant dans la maison, se jetèrent sur elle. Le plus grand lui lança un coup de poing, qu'elle évita en se jetant de côté. Aussitôt empoignée aux cheveux, le second individu la sera à l'étrangler, voulant l'empêcher de crier.

Les deux malfaiteurs tentèrent bientôt de la bâillonner mais l'infortunée poussa de tels cris qu'elle réussit à éveiller son mari et son fils Alphonse, âgé de dix-neuf ans, qui se levèrent et à demi-habillés vinrent lui prêter main-forte. Leur arrivée mit en fuite les deux malfaiteurs. Mme Lefebvre, qui, pendant ce temps s'était évanouie, n'a pu donner qu'un vague signalement de ses agresseurs. La gendarmerie enquête.

A ARMENTIÈRES

Une lettre chargée de 10.000 francs qui disparaît

La direction des Postes a été informée hier d'un fait très grave : une lettre contenant dix mille francs adressée à la maison Dansette frères, d'Armentières, par MM. Lehugeur et Compagnie, banquiers, n'a pas été remise aux destinataires. Les recherches opérées aussitôt n'ont point fait retrouver ce pli chargé mais en revanche l'auteur du détournement serait connu et son arrestation est imminente.

A ANNEQUIN

Une nouvelle déposition

JETTE SUR LE CRIME UN JOUR NOUVEAU

Decortis et Paul Renaudin, inculpés dans la bagarre où périt le malheureux Crouzet, ont été remis en liberté ; le troisième inculpé, Delmotte, s'est contredit et a été maintenu. Une déclaration de la jeune Julienne Dubus, 16 ans, servante des époux Fourmaux-Delmotte a établi que Mme Fourmaux avait protégé la fuite du coupable Delmotte et notamment, durant la perquisition des gendarmes, l'avait aidé à se cacher sous un lit.

A SIN-LE-NOBLE

LES MARAICHERS

10.000 FRANCS DE SECOURS

MM Hayez, sénateur, Goniaux, député, Wilmot, conseiller général, se sont rendus auprès de M. le ministre de l'agriculture pour appeler à nouveau son attention sur la situation pénible des maraîchers de Sin-le-Noble.

A la suite de l'exposé qui lui a été fait, M. le ministre a accordé une somme de dix mille francs à répartir à raison de tant pour cent des pertes individuelles.

La démarche a donc été couronnée de succès.

A RIEUX

Un domestique s'acharne contre son ancienne patronne

Une agression qui s'est produite mardi et qui revêt tous les caractères d'une tentative de meurtre nous est signalée de Rieux, ou plutôt de la tour de Rieux où Mme veuve Waller née Marie Delvarde, 77 ans, mère de M. Waller, maire de Rieux, exploite une ferme assez importante avec ses deux fils.

Le matin un sieur Dusséaux, journalier de Carnières, se présenta à la ferme où il avait autrefois été occupé dans la domesticité et s'arrangea pour obtenir à déjeuner ; il resta même au dîner. Vers 4 heures, il se trouvait seul dans la cuisine avec la dame Waller, et poussé par on ne sait quel mobile, il se jeta sur son ancienne patronne qu'il frappa de trois coups d'un marteau dont il s'était saisi. Atteinte à la tête la vieille dame profé[illegible] appels auxquels accoururent une bonne âgée d'environ 40 ans, puis un des fils de la maison ; Dusséaux s'enfuit alors sans demander son reste et il disparut dans la direction de Carnières, sans que personne eût pensé à le retenir.

Mme Waller relevée le visage ensanglanté fut transportée sur un lit où elle reçut les soins d'un médecin : malgré son grand âge et la gravité de son état on espère qu'elle pourra se remettre de ce rude assaut. La gendarmerie de Carnières est à la recherche du meurtrier.

A CALAIS

Ivre, il fait de l'escrime et se tue

Avant-hier soir, vers sept heures, Gustave Hennequin, âgé de 36 ans, journalier, domicilié route de Boulogne au Fort Nieulay, après avoir bu plus que de raison, était rentré chez lui.

Sa femme, qui fait des journées, était absente. Seuls ses enfants dont l'aîné a 10 ans et le plus jeune quelques semaines seulement, étaient à la maison.

Dans l'exubérance de son ivresse, Hennequin se mit à cheval sur une chaise, près du poêle; puis brandissant à la main une canne à épée nue il se mit à frapper dans le vide d'estoc et de taille, contre des ennemis imaginaires.

Soudain, en gesticulant ainsi, il se piqua au côté droit. Sous l'aiguillon de la piqûre, il se recula si brusquement en arrière qu'il perdit l'équilibre et tomba à la renverse.

Sa tête vint heurter violemment contre un mur, et il resta étendu inanimé sur le sol.

C'est ainsi que le trouva sa femme, en rentrant. Hennequin fut transporté sur son lit, où M. le docteur Bottemer vint lui prodiguer ses soins.

Le praticien constata que l'infortuné s'était, dans sa chute, brisé l'épine dorsale, à la base du crâne. C'était la mort certaine.

Et en effet, hier matin, à huit heures après une nuit d'agonie, le malheureux expirait.

60

PETITE JEANNE

PAR HENRI SÉBILLE

Germaine ne l'écoutait pas, elle se débattait, lui échappait, mais pour tomber sous la poigne de Loyselier qui la maintenait à son tour.

Alors, elle se vit perdue et hurla d'épouvante :

— A l'aide ! Au secours ! A l'assassin !

— Mussle-la donc ! jeta Mélie en tendant à son beau-frère le bâillon qui avait déjà servi.

Et, tandis que Loyselier exécutait l'ordre avec une dextérité qui pouvait faire croire qu'il n'avait fait que cela toute sa vie :

— Non ! c'est étonnant ce que c'est difficile d'être honnête !... Bon ! voilà ceux du cabinet qui se réveillent, à présent... Il ne manquait plus que cela... Ils vont enfoncer la porte !...

Aux cris de Germaine, la Roussotte et le beau Gaston étaient, en effet, revenus de leur affolement de bêtes assommées, et avaient essayé d'ébranler la porte fermée.

— Ils auront tort ! cria Loyselier en déposant Germaine sur le lit...

Et, sortant un couteau de sa poche :

— Tu vas voir la danse, ma colombe... plus fort que la matchiche.

Et il suivit lui-même la porte aux prisonniers.

Mais il ne régla rien du tout.

La pièce qui précédait la chambre s'était emplie de bruit, comme si une foule l'eût envahie...

Une voix glapissait :

— Je ne sais pas, je vous dis que je ne sais rien !

C'était la voix de Félicie, la femme de chambre, restée en sentinelle à la grille, et qui maintenant se débattait entre deux solides gaillards qui la tenaient chacun par un bras.

Loyselier et Mélie n'eurent que le temps de se regarder :

Des hommes, le revolver au poing, faisaient irruption dans la chambre, et dévisageant Gégène et son horrible compagne :

— Je ne m'étais pas trompé ! Eh bien ! Loyselier, on s'est donc fait encore une fois pincer ?

Loyselier avait laissé tomber son couteau, il regardait celui qui venait de parler.

— Mes bons messieurs ! larmoyait Mélie, oh ! qu'il était temps que vous arrivisse ! Cette pauvre mignonne ne voulait pas se laisser sauver.

— Ferme ça, grinça Gégène, tu perds ta salive, on nous sait par cœur...

Et, regardant le chef des policiers :

— Ben quoi ! monsieur Michel, c'est une maison où qu'on n'a pas de chance. V'là la seconde fois qu'on s'y rencontre !

Michel, l'agent de l'affaire Forgeat, aujourd'hui monté en grade, légume important de la Sûreté, plaisanta :

— Et c'est toujours avec un nouveau plaisir, au moins de mon côté ! Allons ! tendez vos mains qu'on vous offre des bracelets !

Loyselier se laissa faire sans protester. Mélie tendit, elle aussi, ses mains aux menottes, mais en soupirant encore :

— Malheur ! que c'est donc difficile d'être honnête !

Cependant, Michel regardait tout autour de lui.

— Allons, les amoureux, dites-moi un peu quels sont vos complices, ça vous sera compté au moment du jugement.

Mélie allait répondre. Eugène ne lui en laissa pas le temps.

— Bien sûr ! qu'il en manque, répliqua-t-il, il y a d'abord les deux gredins qui sont enfermés là-dedans... Ah ! ceux-là, je vous les recommande. Ils ne valent pas cher.

Il désignait le cabinet de toilette.

— Fouillez ! commanda Michel.

Les agents ne se le firent pas répéter.

En moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, ils étaient tous partis dans des directions différentes, fouillant d'un seul coup toute la maison.

— Et puis ? interrogea Michel.

— Et puis, vous vous en doutez bien, il y a Julot, que vous avez coffré déjà en même temps que nous dans cette maison, il y a douze ans.

— Parfaitement, je me souviens ! Et où est-il, cet ami Julot ?

— Il est allé reconduire la voiture qui nous a servi pour amener l'enfant, mais il ne va pas tarder à revenir.

— Mouchard ! clama Mélie. T'as été bien content de le trouver pour bouffer.

— T'occupe pas de ça, Lisette ; je lui ai toujours gardé une dent de l'avoir ravie à mon amour... Et puis, quoi, chacun pour soi dans la vie, pas ? Je cherche la loi Bérranger, tu ne vas m'en faire un crime. Julot en ferait autant à ma place.

— C'est pas vrai, il a toujours été honnête, mais toi tu finiras dans la rousse.

Michel avait appelé un de ses agents et une souricière était déjà établie à la porte pour pincer Julot quand il rentrerait.

Maintenant, le chef s'occupait de Germaine.

Il débarrassait la jeune fille de son bâillon, il la remettait sur pied, il la rassurait :

— Ne tremblez plus, mademoiselle, c'est la police, vous êtes sauvée.

Comme il disait cela, des cris éclataient à côté, dans le cabinet où les agents venaient de découvrir Gaston et la Roussotte.

La fille de Mélie parut la première, les cheveux défaits, les yeux hors de la tête.

Elle avait déjà jugé la situation, elle savait ce qui l'attendait :

La prison, sinon le bagne, et Jeanne, rendue à sa mère, allait épouser son fiancé, connaître tous les bonheurs !...

Quelque chose brillait à ses pieds, la lame du couteau qu'avait laissé tomber Loyselier.

Brusquement, elle se baissa, ramassa le couteau et, d'un bond de panthère, elle fut sur Germaine.

— C'est fini pour toi aussi !

Et la lame disparut dans la poitrine de la pauvre enfant.

V

Le Bonheur reparaît

Vers sept heures du matin, maman Pauline rouvrit les yeux et murmura :

— Oh ! j'ai dormi !

En rentrant la veille, elle avait décidé d'attendre toute la nuit le retour de sa chère petite Germaine qui, elle l'espérait bien, lui serait ramenée avant le jour.

Jusqu'au retour du peintre, elle avait attendu avec confiance.

Elle pensait que le fiancé de sa fille trouverait la bonne piste et reviendrait avec son enfant.

La désillusion fut grande quand elle le vit rentrer seul.

Elle ne comptait plus maintenant que sur la police, et son espoir avait beaucoup diminué.

Pendant longtemps, elle avait pleuré, la tête dans ses mains, refusant de se reposer. Enfin, sur les instances de Gardy, elle s'était couchée.

A l'aube, brisée de fatigue et de douleur, n'ayant pas la force de se raidir, elle s'était assoupie.

— Oui, j'ai dormi, et j'ai rêvé. Je me souviens...

Le fiancé de Germaine s'approcha ; il avait passé la nuit auprès de maman Pauline.

Il ne croyait pas au retour de Germaine, lui.

Seule, après la lecture de la lettre de Germaine, l'affection qu'il portait à la pauvre grand'mère l'avait ramené là...

Jamais il n'aurait pu croire que celle qu'il aimait par-dessus tout, que sa Germaine pouvait tromper à ce point.

Ah ! cette lettre !

Elle lui était rentrée dans le cœur, comme un poignard, et il n'avait pas pu l'en arracher...

Et vainement, à travers cette nuit d'agonie, étouffant son désespoir pour ne pas aggraver celui de la grand'mère, il avait essayé de la discuter, de la trouver invraisemblable, de la tenir pour non avenue.

Dix fois, pendant que maman Pauline restait prosternée dans sa douleur, il l'avait relue, et chaque fois, l'impression première s'était réveillée :

— Qui aurait aussi merveilleusement imité son écriture ?

Son aberration était telle qu'il découvrait dans les circonstances mêmes de l'enlèvement, une lumière accusatrice.

La veuve Dumont n'existait pas, au moins comme malade ; ce ne pouvait être qu'une de ces misérables femmes toujours prêtes à favoriser les aventures amoureuses.

La maladie et la misère de cette femme, une invention pour donner le change à la grand'mère de Germaine et masquer le rendez-vous amoureux.

Germaine s'était, la première fois, fait accompagner par sa bonne, parce qu'elle n'était pas encore mûre pour la faute.

A la seconde, elle s'y était rendue seule, sa résolution prise de ne pas revenir...

— Ah ! le malheureux ! L'amour, comme le génie, est toujours un peu le frère de la folie... Il souffrait le martyre et plusieurs fois dans la nuit, il avait eu la tentation de se jeter par la fenêtre.

La grand'mère revivait son rêve :

— Oui, je voyais ma Germaine dans une belle maison au bord de l'eau... Une jolie jeune fille était près d'elle et la consolait. Ma chérie me disait : « Je reviens ! » Et nous nous tendions les bras... Mais tout à coup, que s'est-il donc passé ? Où est-elle ? Je ne la vois plus ! Je ne vois pas non plus la jeune fille qui la soignait tout à l'heure ! Si ! si ! Non ! ce n'est pas elle, ses traits sont tout changés... Qu'elle est laide ! Ah ! ih... Germaine, sur une couche... elle saigne ! Elle est blessée ! Elle va mourir !

« Ah ! ma Germaine, ma chère petite Germaine ! »

Maman Pauline s'était dressée, livide, les yeux hagards.

— Maman ! maman ! supplia le fiancé, je vous en supplie, revenez à vous, il ne faut pas faire attention aux rêves. Vous savez bien que tout songe est mensonge.

(A suivre).

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ
UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR
PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR
98, Rue Nationale, Lille